



Municipalité
de Saint-Damien

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Dépôt rapport financier 2021

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, conformément à l'article 176.1 du Code municipal, que lors de la séance ordinaire du conseil, laquelle se tiendra le **20 décembre 2022, à 19 h 30**, en la salle habituelle des délibérations, seront déposés le rapport financier de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport du vérificateur.

Donné à Saint-Damien, le 5 décembre 2022.

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier